

Discours du Président du Sénat, M. Gérard Larcher,
à l'occasion du colloque
« Citoyenneté et justice : un défi pour le Moyen-Orient,
quels enseignements pour l'avenir de l'Irak ? »

12 avril 2018

Monsieur le Président du Groupe de liaison, de réflexion, de vigilance et de solidarité avec les Chrétiens et les minorités au Moyen-Orient, cher Bruno Retailleau,

Monsieur le Président de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, cher Christian Cambon,

Éminences, Béatitudes, Cher Grand Rabbin,

Messieurs les Ambassadeurs,

Monsieur le Représentant spécial du Grand imam de la mosquée Al-Azhar,

Monsieur le Président de la commission des affaires religieuses du Parlement égyptien,

Mes chers collègues parlementaires,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur qui m'est donné d'ouvrir ce colloque, organisé à l'initiative du Groupe de liaison, de réflexion, de vigilance et de solidarité avec les Chrétiens et les minorités au Moyen-Orient, que son Président en soit vivement remercié. Ce colloque n'aurait pu voir le jour sans l'appui de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées : je salue l'action de son Président, M. Christian Cambon.

Je salue nos Ambassadeurs dans ces pays et en particulier M. Bruno Aubert, ici présent, et je sais leur appui dans la préparation de cette journée.

Je souhaite remercier le Patriarche de Babylone des Chaldéens, Sa Béatitudo Monseigneur Sako, dont le témoignage est très attendu, le Grand Rabbin Gilles Bernheim, Son Éminence Seyyed Jawwad ad AL-KOHEI, cofondateur du Conseil irakien pour le dialogue interreligieux d'avoir accepté de participer à ce colloque.

Je suis heureux qu'au Sénat de la République française, la parole d'hommes de foi éminents soit mêlée à celle des diplomates, des responsables politiques et des chercheurs. La laïcité vivante nous fait devoir d'un dialogue avec les religions.

Mais, et je ne peux poursuivre sans que nous tournions une fois encore nos pensées vers la Syrie dans la 7^{ème} année de cette guerre innommable, après une succession de drames et de crimes, et à un moment de tension majeure, Mesdames et Messieurs,

Et je n'oublie pas non plus la situation des Kurdes dans une partie de la Syrie.

Une lueur d'espoir renaît aujourd'hui en Irak. La perte de la « capitale » autoproclamée de Daech, Mossoul, le 9 juillet 2017, a porté un coup stratégique et symbolique fort à l'organisation terroriste. Ainsi, les forces irakiennes avec le soutien de la coalition internationale, ont contribué à l'éradication territoriale quasi complète du groupe terroriste.

Mais la victoire militaire ne suffira pas à vaincre le terrorisme islamiste. Le défi, dès aujourd'hui, est de mettre en place les conditions qui permettront d'éviter toute résurgence de ce terrorisme.

La situation humaine demeure préoccupante : environ 2,9 millions de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur du pays selon l'Organisation internationale pour les migrations. Ces populations sont réparties sur l'ensemble du pays avec une forte concentration dans la plaine de Ninive et le Kurdistan irakien, renforcée par la bataille de Mossoul et de Tal Afar.

Après trente ans de guerre et d'embargo, suivis des destructions liées à la présence de Daech, les besoins sont immenses dans les secteurs de l'énergie, de l'électricité, de l'eau, des transports, des communications ou de la santé.

Si je ne souhaite pas m'appesantir sur le passé, je souhaite seulement souligner qu'il ne s'agit pas d'un débat intellectuel ; nous parlons de vies brisées, de femmes, d'hommes et d'enfants au destin qui parfois s'arrête sur une plage de la côte turque ou des rivages de la côte grecque.

Dans ces circonstances, les Chrétiens d'Orient, ainsi que des populations d'autres confessions minoritaires, je pense aux Yézidis, ont été les victimes désignées du terrorisme islamiste : ils ont fait l'objet d'un nettoyage confessionnel systématique.

Très tôt, les Patriarches nous ont alertés sur cette situation catastrophique. Ils sont le témoignage vivant de la diversité religieuse du Moyen-Orient et de la possibilité d'une coexistence pacifique entre tous. Ils portent le signe d'une présence multiséculaire sur une terre qui a vu naître le christianisme. Ils ont ancré en eux une forme de pragmatisme qui les conduit à s'adapter aux situations les plus périlleuses.

Toutes les populations chrétiennes qui vivaient dans les zones occupées par Daech ont fui en 2014. Une partie d'entre elles se sont exilées à l'étranger, beaucoup sont restées au Kurdistan dans des camps de réfugiés et progressivement elles commencent à revenir dans les villes où elles vivaient avant, un retour dans les villes qui sont majoritairement chrétiennes, où elles peuvent s'appuyer sur une communauté chrétienne qui est ancrée notamment avec la présence de l'Église et où leur sécurité est assurée.

Les églises et les ONG s'emploient à reconstruire des maisons détruites. Mais ce retour s'accomplit lentement, et de façon particulièrement difficile, dans les villes où les chrétiens étaient minoritaires parce qu'il y a aujourd'hui une méfiance à l'égard de leurs voisins. Aujourd'hui, ils ont du mal à se réintégrer car ils ont peur de retourner dans ces villes où vivent certains qui avaient applaudi à l'arrivée de l'État islamique, ou certains d'entre eux s'étaient approprié leurs maisons, voire les avaient dénoncés auprès de Daech.

Le but de la délégation sénatoriale -avec à sa tête Bruno Retailleau qui s'est rendu sur le terrain en janvier 2018- était de constater comment se passait le retour des chrétiens en Irak, mais aussi d'envoyer un signal aux responsables irakiens de tous bords afin de les inciter à prendre en considération l'ensemble des populations qui vivent dans ce pays, **sans exclusive, et de leur accorder des droits égaux.**

J'ai reçu à la Présidence du Sénat sa Béatitude Monseigneur Sako, le 14 novembre dernier, il avait alors plaidé pour une réforme de la Constitution de son pays pour assurer l'égalité de tous les citoyens, et je recevrai le Patriarche de l'Église grecque melkite, le 3 mai prochain.

Il s'agit aujourd'hui d'œuvrer en faveur d'une pleine citoyenneté et du respect de la liberté de conscience, de militer pour que l'Irak adopte un régime civil séparant les religions de l'État. Il s'agit aussi de promouvoir l'éducation à la liberté d'expression. Nuls, chrétiens ou autres minorités, ne revendiquent un statut d'exception. Ils veulent en revanche bénéficier d'un statut **de citoyenneté à part entière**, et ne plus être persécutés ou considérés comme des citoyens de seconde zone.

Au-delà de la question fondamentale d'une citoyenneté égale pour tous, vous avez placé, cher Président, -avec raison- **la justice et la réconciliation** au centre de votre colloque.

Et il me paraît que la réconciliation naît de l'unité de l'État.

La communautarisation des provinces semble en effet une « fausse bonne idée » : elle ne ferait que fragiliser la place des populations minoritaires en nombre.

À la communautarisation devrait être préférée la voie de la **décentralisation** qui affirme l'unité nationale, tout en permettant à chacun d'être maître de ses décisions. La décentralisation peut concerner jusqu'aux communautés les plus locales. Le Sénat dispose d'une longue expérience en matière de décentralisation. Elle est mise à profit dans la recherche de solutions à de nombreux conflits, de l'Afrique à l'Europe et j'en veux pour preuve la naissance d'un Sénat aujourd'hui même en Côte d'Ivoire après les drames de ce pays.

Il faut que soient renforcés les institutions étatiques, l'idée de citoyenneté et un contrat social. C'est cette idée qui, du Liban à l'Égypte, est la seule à même de garantir des droits égaux pour tous au-delà de toute appartenance religieuse.

Le grand imam d'Al-Azhar, Ahmad Tayyeb, la plus haute autorité sunnite du monde arabe, que j'ai rencontré en Égypte et qui m'a rendu visite,, a solennellement affirmé que l'islam n'est pas incompatible avec le pluralisme religieux, « l'égalité en droits et en devoirs des musulmans et des non-musulmans », au sein d'un « État national constitutionnel ». Ainsi selon lui la notion de « citoyenneté » n'est pas étrangère à l'islam, elle fait partie selon lui de ses fondements.

En 2012, dans un document intitulé *La citoyenneté et l'avenir de l'Égypte*, le cheikh Ahmad Tayyeb affirmait que toute religion, y compris la religion musulmane, devait se conformer à la loi civile de l'État et il optait pour le concept de citoyenneté.

À l'approche des élections législatives irakiennes le 12 mai prochain, les partis politiques qui sont en compétition ne doivent à aucun prix instrumentaliser la religion.

Seul un Irak inclusif, dont le modèle de gouvernance et le secteur de la sécurité ont été réformés, où une part juste dans le système politique du pays est allouée aux différentes communautés et où le pouvoir est décentralisé, peut favoriser me semble-t-il l'émergence d'une citoyenneté irakienne : c'est l'objet de ce colloque.

Je vous remercie.